

NIVEAUX D'INTERVENTION DU CAUE 47 1 AIDE À LA DÉCISION 2 PRÉ-PROGRAMMATION 3 APPUI À LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE 4 ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

SÉCURISER, VALORISER ET ANIMER LE CŒUR DU VILLAGE



SAINTE-GEMME-MARTAILLAC



420 habitants



Durée de l'accompagnement

En 2015, la commune de Sainte-Gemme-Martaillac sollicite le CAUE pour l'aménagement de la traverse du bourg et des espaces publics contigus.

La voirie communale présente un traitement routier peu valorisant sur l'ensemble de la traversée du bourg. Toutefois, les voies communales (VC1 et VC6 notamment), offrent des vues latérales sur le paysage, particulièrement qualitatives qu'il conviendrait de valoriser.

Dans le cadre d'une analyse préalable, le paysagiste-conseiller du CAUE partage avec les élus les multiples enjeux qui vont impacter le projet envisagé : continuités et traversées piétonnes le long des voies communales, trafic de desserte et du passage d'engins agricoles, stationnement quotidien et exceptionnel, extension du cimetière, valorisation du bourg et matérialisation de ses entrées.

Il recommande alors de les concilier dans le cadre d'un projet d'aménagement d'ensemble. Cet aménagement offre à la fois l'occasion de :

- favoriser l'animation du bourg, qualité des déplacements et usages des espaces publics ;
- souligner son identité par sa mise en valeur et celle du paysage environnant.

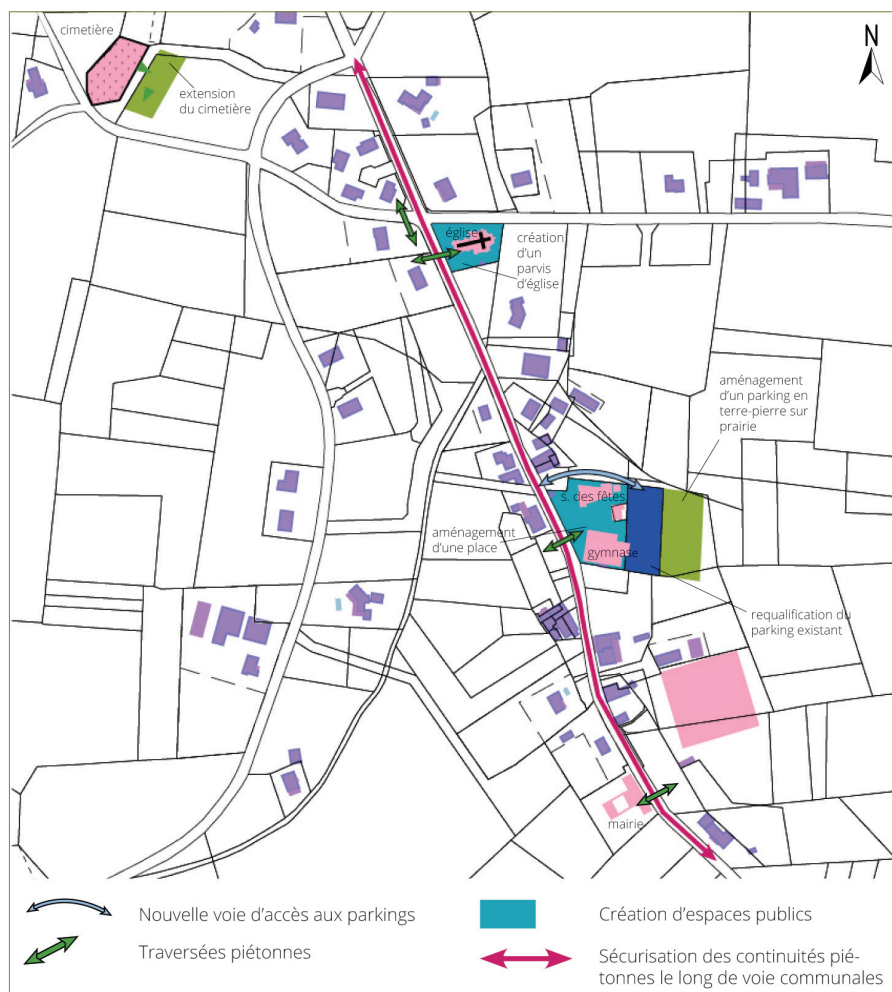
Le CAUE propose le lancement d'une étude préalable associée à une étude de maîtrise d'œuvre. Cette étape en amont de la réalisation de travaux est nécessaire pour :

- proposer un aménagement d'ensemble cohérent ;
- vérifier l'adéquation entre les estimations de travaux et la capacité budgétaire de la commune.

Poursuivant sa mission jusqu'au niveau 3, le conseiller accompagne la commune en l'aidant à rédiger les éléments du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre et en participant aux étapes de la procédure adaptée dont l'audition des candidats.

SCHÉMA DE PRÉCONISATIONS

proposé par le conseiller du CAUE.



ÉTAT ACTUEL

Les équipements publics sont peu mis en valeur, les nombreux accidents de dénivelé empêchent toute accessibilité aux PMR.





ÉTAT PROJETÉ

L'aménagement de la traverse se caractérise par la recomposition du cœur de bourg où se côtoient 3 équipements publics : la salle des fêtes, le gymnase et le club-house.

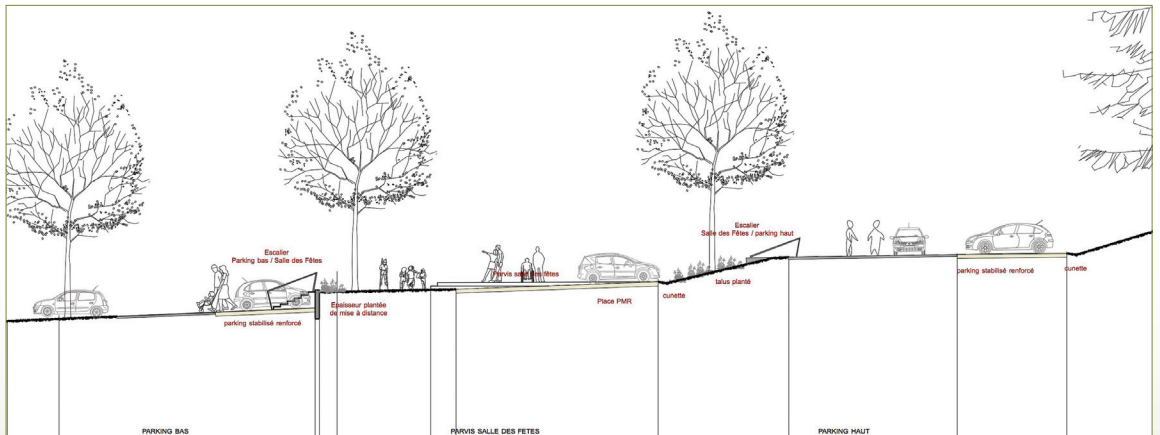
Conception :
 Hêtre paysage

S. Rabiller, concepteur paysagiste mandataire
 LD2A Atelier d'Architecture
 M. Escautier, architecte-urbaniste



ÉTAT PROJETÉ

L'espace public est structuré en paliers soutenus par des murs, des plantations de rangées d'arbres sont destinées à renforcer la structure et à créer un trait d'union entre les différents équipements. Le stationnement est réagencé et ombragé.



ÉTAT ACTUEL

Les abords de la salle des fêtes, encombrés d'une végétation peu qualifiante.

ÉTAT PROJETÉ

Le volume de l'abri bus accueille dans une enveloppe unique le transformateur ; la vêtue bois fait référence aux hangars agricoles.



© Hêtre paysage



© LD2A